

COMMUNIQUÉ

Mercredi 26 février 2025

Évacuation des derniers logements occupés de la copropriété des Fauvettes dans le cadre d'un arrêté d'urgence de mise en sécurité

Ce mercredi matin, dans le cadre de l'exécution d'un arrêté municipal de mise en sécurité en procédure d'urgence daté du 12 février 2025, les services de la commune nouvelle de Saint-Denis et l'aménageur public SOREQA ont procédé à l'évacuation de 14 logements de la copropriété dite des Fauvettes, dans le quartier des Joncherolles à Pierrefitte-sur-Seine. Les occupants ont été pris en charge.

Construite en 1964, la copropriété privée des Fauvettes compte 136 logements répartis sur 2 bâtiments le long de la N1. Elle a connu une dégradation rapide qui a rendu nécessaire, dès 1992, un soutien de la puissance publique. La stratégie de redressement, tournée d'abord vers le maintien du statut privé avec le placement de la copropriété sous administration judiciaire depuis 2009 au vu des graves désordres techniques et des impayés de charges très conséquents, n'a pas permis d'enrayer la forte dégradation de la copropriété et sa paupérisation.

Suite à un incendie en 2016 et à l'absence de perspectives de redressement, Michel Fourcade, Maire de Pierrefitte-sur-Seine obtenait en 2018 l'entrée de la copropriété dans le nouveau programme de rénovation urbaine (NPNRU) du quartier Fauvettes-Joncherolles. En 2019, l'aménageur public spécialisé dans la lutte contre l'habitat indigne (SOREQA), se voyait confier par Plaine Commune et la ville un traité de concession visant à acquérir progressivement les lots de la copropriété et à reloger les occupants avant la démolition des 2 bâtiments.

Début 2025, une visite de contrôle menée par le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) et la police municipale de la commune nouvelle de Saint-Denis a relevé des éléments nouveaux notamment des occupations illicites des parties communes à des fins de commerces alimentaires nécessitant leurs évacuations en urgence le 3 février dernier.

Ces investigations ont entraîné la sollicitation par la ville, d'une expertise indépendante auprès du tribunal administratif de Montreuil afin d'établir un état des lieux complet des équipements communs.

Cette visite de l'expert désigné par le TA de Montreuil a eu lieu le 9 février et a conclu à l'existence de risques majeurs (électrique, incendie, gaz, risques de chute et de blessures graves) nécessitant l'évacuation totale des bâtiments A et B, la coupure de tous les réseaux et la sécurisation des lieux.

14 logements, 12 lots appartenant à la Soreqa, 1 lot appartenant à Vilogia et 1 lot privé étaient concernés par l'évacuation de ce jour. 38 occupants avaient été recensés au préalable lors de l'actualisation de l'enquête sociale les concernant et informés de la prise d'un arrêté portant évacuation. Ils sont accompagnés par les services de la ville et la SOREQA.

Le déménagement de leurs effets personnels débuté ce matin, se poursuivra dans les prochains jours.

Le maire de Saint-Denis et le maire délégué de Pierrefitte-sur-Seine saluent la mobilisation des équipes municipales et de la SOREQA pour réaliser cette opération de mise en sécurité et de protection des habitants.

La municipalité